



BULLETIN D'INFORMATION DE L'API POUR LA PÉRIODE AVRIL - JUIN 2022

L'OCCASION DE RENFORCER LA RESPONSABILITÉ ET LA
TRANSPARENCE DANS LE SECTEUR PUBLIC

Pourquoi l'Initiative de professionnalisation en Afrique (API) ?

L'Initiative a pour objectif de (1) créer un secteur public africain doté de professionnels compétents, éthiques et influents qui soutiennent la responsabilité, la transparence et la bonne gouvernance financière, et ainsi (2) favoriser la réalisation de la [Zone de libre-échange continentale africaine](#) (ZLECAf) en passant par la mobilité des professionnels de la comptabilité de qualité à travers l'Afrique et les [aspirations de l'Agenda 2063 de l'UA](#), avec un accent particulier sur les aspirations 1, 3 et 6.

Comment l'API sera-t-elle concrétisée ?

En renforçant les capacités des professionnels de la comptabilité (comptables et auditeurs) dans le secteur public africain afin d'améliorer la prestation de services et de réaliser les visions nationales de développement qui se traduiront par un continent africain plus prospère.

Quels objectifs l'API atteindra-t-elle ?

- Offre et mise à disposition de ressources d'apprentissage en ligne de qualité, innovantes et abordables, partout et à tout moment ;
- Soutien pour l'adoption et la mise en œuvre au niveau local d'une gestion financière publique plus solide ;
- Disponibilité de professionnels qualifiés de la comptabilité et de l'audit dans le secteur public, soutenus par des organisations comptables professionnelles efficaces (OCP) ;
- Coordination des efforts de construction d'une API pérenne grâce aux partenariats.

Quand est-ce que mon pays pourra bénéficier de l'API ?

Cela peut se faire rapidement après avoir suivi le processus simple décrit ci-dessous, avec le soutien du secrétariat de l'API qui est à l'écoute des clients :

- Remplir et soumettre les informations relatives à la manifestation d'intérêt à l'API ;
- Entreprendre un dialogue avec les principales parties prenantes nationales sur les possibilités offertes par l'API ;
- Signer le protocole d'accord avec l'API. Le protocole d'accord détaille, entre autres choses, les activités de mise en œuvre ;
- Intégrer les apprenants et appliquer le protocole d'accord.

Qui est chargé de la mise en œuvre de l'API ?

L'API est mise en œuvre par son Secrétariat, des partenaires nationaux (les OCP, les présidents des Cours des comptes, les receveurs généraux du trésor, etc.) et les organisations partenaires de l'API telles que l'AFROSAI-E, la PAFA, le CREFIAF et l'ESAAG (en cours de transformation en AAAG).

L'API est un partenariat entre la profession comptable (représentée par la Fédération panafricaine des comptables (PAFA)), les receveurs généraux du trésor ou leurs équivalents (actuellement représentés par l'Association des comptables d'Afrique orientale et australe (ESAAG) qui deviendra dans un avenir proche l'Association des receveurs généraux de l'Afrique (AAAG)), et les institutions supérieures de contrôle ou les cours des comptes (représentées par les sous-groupes anglophones (AFROSAI-E) et francophones (CREFIAF) de l'Organisation africaine des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (AFROSAI)) et l'AAFA, une association volontaire à but non lucratif regroupant des universitaires, des étudiants diplômés et des praticiens d'Afrique et de la diaspora intéressés par l'enseignement et la recherche en comptabilité et en finance.

Comment l'API est-elle administrée ?

La gouvernance de l'API est axée sur la collaboration avec les parties prenantes (telles que l'Union africaine, l'IFAC et l'INTOSAI). Elle est dirigée par le Conseil de supervision intérimaire (IOB) qui sera bientôt remplacé par le Conseil d'administration de l'API. Ce dernier délègue des responsabilités au Groupe de pilotage du projet (GPP), composé des directeurs généraux des organisations partenaires de l'API. Le directeur général de l'API supervise le Secrétariat de l'API et rend compte au GPP.

Quelles agences donatrices soutiennent l'API ?

L'API remercie les principaux bailleurs de fonds et partenaires de développement pour leur soutien financier. Il s'agit de [l'Agence suédoise de développement international \(SIDA\)](#), du [Département du développement international du Royaume-Uni \(DFID-UK\)](#), de la [Banque africaine de développement \(BAD\)](#), et de la [GIZ allemande](#) dont le financement a permis de grandes réalisations

MISES À JOUR – PAYS INTÉRESSÉS PAR L'API

Les pays suivants ont manifesté leur intérêt pour l'API



Botswana

L'Institut des comptables agréés du Botswana (BICA) – sous la supervision de son directeur général – Verily Molatedi; le cabinet du président de la Cour des comptes du Botswana, Pulane Letebele; et le receveur général du trésor, Kealeboga Molelowatladi sont parmi les principaux acteurs qui contribuent à la mise en œuvre de l'API. Des réunions ont eu lieu avec le BICA et les parties prenantes nationales pour examiner les questions importantes qui permettront une mise en œuvre réussie de l'API au Botswana. Nous remercions les parties prenantes du Botswana pour leur soutien et leur volonté de renforcer les capacités des comptables et auditeurs du secteur public à mettre en œuvre avec succès le programme de l'API.



Eswatini

L'Eswatini se prépare à intégrer l'API. Le personnel de l'API – accompagné de la directrice générale d'AFROSAI-E, Meisie Nkau – a mené une mission de consultation des parties prenantes en Eswatini, dans le cadre du suivi de la manifestation d'intérêt reçue de l'Eswatini. Des réunions ont eu lieu avec diverses parties prenantes, y compris le président de la Cour des comptes, le receveur général du trésor et la direction de l'Organisation comptable professionnelle (OCP). D'autres discussions sont en cours pour préparer l'intégration des comptables et auditeurs du gouvernement dans le programme d'apprentissage de l'API.



Éthiopie

Le Conseil de la comptabilité et de l'audit de l'Éthiopie (AABE), habilement guidée par sa directrice générale, Hikmet Abdella, s'est engagé à professionnaliser les comptables du secteur public en Éthiopie. L'équipe de l'API a tenu des discussions avec la directrice générale de l'AABE afin d'examiner l'offre de l'API en l'Éthiopie. L'AABE a coordonné avec succès les réunions des parties prenantes en Éthiopie au début du mois d'avril 2022 afin de fournir plus d'informations sur l'API tout en suscitant le soutien pour une mise en œuvre réussie dans le pays. Des échanges de suivi sont en cours afin de réussir la professionnalisation des comptables et des auditeurs du secteur public en Éthiopie.



Gambie

Suite à la récente réunion et présentation au Conseil d'administration de l'AFROSAI-E lors de l'examen de la stratégie à Banjul, le personnel de l'API s'est entretenu avec des dirigeants gambiens, notamment Karamba Touray, président de la Cour des comptes de Gambie et Baba Khan, directeur général de l'Institut des comptables agréés de Gambie, entre autres, en vue de déterminer les modalités de lancement de l'API en Gambie. La première session de partage d'informations est prévue dans les semaines à venir et réunira les principales parties prenantes de l'ISC, le receveur général du trésor et l'OCP (GICA).



Kenya

L'équipe de l'API a fait une présentation au Conseil de l'ICPAK sous la direction visionnaire de George Mokuu, président de l'ICPAK, en mai 2022 afin de fournir plus d'informations sur l'offre de l'API et pour donner une suite à la manifestation d'intérêt reçue de la présidente de la Cour des comptes du Kenya, madame Nancy Gathungu (également présidente du Conseil des vérificateurs du COMESA – COBEA). Au cours de la mission au Kenya, des rencontres ont eu lieu avec plusieurs parties prenantes, notamment Edwin Makori, directeur général de l'ICPAK ; le Dr Nicholas Letting, directeur général du Conseil des examens nationaux du Kenya ; et Fredrick Riaga, directeur général du Conseil des normes comptables du secteur public (PSASB). D'autres consultations sont prévues pour impliquer d'autres parties prenantes au Kenya et déterminer la meilleure approche pour la mise en œuvre de l'API au Kenya.



Liberia

Garswa P. Jackson, président de la Cour des comptes ; Janga A. Kowo, receveur général du trésor ; et Victor S Tanwone, président de la LICPA soutiennent l'API. Des discussions ont eu lieu en mai 2022 avec ces dirigeants libériens afin de partager davantage d'informations sur l'API et d'aborder les prochaines étapes de la mise en œuvre de l'API au Liberia. Le président de la Cour des comptes soutient fermement l'objectif de professionnalisation des comptables du secteur public afin de renforcer la responsabilité et la transparence dans l'utilisation des ressources publiques. Des actions ont été entreprises pour intégrer rapidement les apprenants du secteur public libérien dans le programme de l'API. Lors de la réunion en présentiel, une lettre d'intention sur la mise en œuvre de l'API a été signée entre l'API et les dirigeants du Liberia pour signaler et décrire les prochaines étapes de la mise en œuvre réussie de l'API au Liberia dans les prochaines semaines.



Namibie

Junias Kandjeke, président de la Cour des comptes de Namibie; le receveur général du trésor (directeur général de la comptabilité et du budget); et Essie Herbst, directeur général de l'Institut des comptables publics de Namibie (NIPA) collaborent pour mener à bien la professionnalisation des comptables du secteur public grâce à l'API. Le Conseil des comptables et des auditeurs du secteur public de Namibie soutient le programme de l'API. Des discussions ont eu lieu dans le cadre du suivi de la soumission officielle de la manifestation d'intérêt. Des activités sont en cours (y compris une importante réunion avec l'Autorité nationale de certification de Namibie) pour préparer l'intégration du premier groupe d'apprenants dans le programme de l'API.

Ouganda

L'Institut des comptables publics agréés de l'Ouganda (ICPAU) – sous la direction visionnaire de son directeur général, Derick Nkajja – a soumis une manifestation d'intérêt officielle pour le programme de l'API. Des réunions ont été organisées pour fournir à l'équipe dirigeante de l'ICPAU de plus amples informations sur l'API. L'ICPAU mène des consultations internes sur les meilleurs moyens de mise en œuvre de l'API en Ouganda, en étroite collaboration avec les parties prenantes du pays.

Somalie

Nous tenons à remercier Mohammed Ali, président de la Cour des comptes de Somalie (qui préside également le conseil d'administration de l'AFROSAI-E) et Burhan Salah, directeur général de l'Institut des comptables publics agréés de Somalie (SICPA) pour leur leadership et leur soutien à l'API. Les discussions initiales de l'API en Somalie ont eu lieu avec les hauts cadres du cabinet du président de la Cour des comptes de Somalie afin de fournir plus de détails sur l'API et le processus à suivre pour commencer le processus de professionnalisation des comptables et auditeurs du secteur public en Somalie. Le personnel de l'API a fourni les conseils nécessaires et la finalisation de la manifestation d'intérêt est en cours et devrait être soumise au secrétariat de l'API en temps voulu. Cette soumission sera suivie d'autres démarches en vue de l'intégration du premier groupe d'apprenants dans le programme de l'API, en étroite collaboration avec le président de la Cour des comptes, le receveur général du trésor et le SICPA.

Tanzanie

La Tanzanie est l'un des rares pays à avoir adopté avec succès les Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) basées sur la comptabilité d'exercice pour l'information financière des pouvoirs publics. Les dirigeants tanzaniens – avec le directeur général de la NBAA, Pius Maneno, comme principal acteur – estiment que cette importante étape sera durable si l'API est adoptée pour assurer (1) le développement efficace des compétences à long terme et (2) une offre de comptables et d'auditeurs de qualité dans le secteur public. La Tanzanie consulte actuellement les parties prenantes nationales sur l'API. Le Conseil national des comptables et des auditeurs de la Tanzanie (NBAA) a transmis une manifestation d'intérêt à l'API. Le Conseil de la NBAA examinera bientôt les actions proposées pour l'API et d'autres échanges devraient ensuite permettre à la Tanzanie de se rapprocher de l'adoption de l'API.

Zimbabwe

Grâce à la qualité et au leadership inspirant du secrétaire du Conseil des comptables et auditeurs du secteur public du Zimbabwe (PAAB), Admire Ndurunduru, le Zimbabwe a fait preuve d'un fort engagement envers la professionnalisation des comptables du secteur public et, ce faisant, a fourni des leçons essentielles sur la valeur et l'impact que de telles initiatives peuvent créer pour les citoyens. L'API a tenu des discussions avec le PAAB sur la mise en œuvre de l'API au Zimbabwe suite à la soumission d'une manifestation d'intérêt officielle à l'API. Admire a souligné l'importance de la professionnalisation des comptables du secteur public comme une voie durable pour accélérer le développement socio-économique de l'Afrique par une utilisation responsable et transparente des ressources publiques. Le Zimbabwe examine actuellement le protocole d'accord avec l'API et les documents relatifs aux critères de sélection des apprenants avant la signature et le lancement de l'API au Zimbabwe en temps voulu.

Pour plus d'informations sur l'API et ses programmes, veuillez consulter le site internet: www.professionalisation.africa



INITIATIVE DE
PROFESSIONNALISATION
EN AFRIQUE